

PROJET D'ACCORD PRIME DE PROGRES ET DE PERFORMANCE - 8 Février 2023

Renouvellement ou nouvel Accord ?!

L'accord actuel « Prime de Progrès 2020-2023 » arrivant à son terme, la Direction a convié les partenaires sociaux ce 7 février pour une paritaire de renouvellement de l'accord : **il s'agirait plutôt d'un projet de nouvel accord avec une construction parfois bien différente !**



Une fois les résultats économiques de l'Entreprise pour 2022 exposés (bien qu'incomplets, même s'ils sont encourageants, ils restent insuffisants...), la Direction rappelle les règles basiques et légales de ce qui doit être un accord d'intéressement.

L'intéressement (la PP) chez Auchan, c'est une partie économique magasins (en pourcentage des salaires bruts du trimestre), une autre liée à la formule de vente du magasin (avec un enjeu en euros) et la dernière « solidarité société ».

Les propositions...

ECONOMIQUE

- le lissage des primes par une gestion différente des remises annuelles en hypermarché
- un EBITDA après loyers à la place du CASH FLOW BRUT, plafonné à 10 % pour des grilles avec les mêmes paliers
- valoriser le progrès par une distribution de 10% de la progression en €

PRIME D'ENJEUX

- garder la prime d'enjeux ticket et articles par ticket avec un plafonnement de la somme des 2 enjeux à 175 €

SOLIDARITE

- ajuster la répartition de 60/40 à 70/30
- supprimer les parts d'ancienneté

L'AVIS DE LA CFTC RETAIL FRANCE

Quel avenir pour la PP ? On ne change rien mais on touche à tout, est-ce bien raisonnable ?



- ✓ Contraint par la réglementation, les parts d'ancienneté doivent disparaître, soit ! Mais une répartition « solidarité » qui diminue pour l'ensemble des salariés des services d'Appuis, mais aussi de la Logistique et d'AECF, sans compter des situations plus critiques est **discutable**.
- ✓ La prime d'enjeux est conservée, le plafonnement envisagée a peu d'impact. Par contre, la **CFTC ARF** revendique une **augmentation de l'enjeu** (au moins indexé sur l'inflation cumulée de ces 3 dernières années)
- ✓ La prise en compte de l'EBITDA après loyers (réels ou de marchés) aurait pour conséquence de diminuer l'atteinte de l'enjeu. Ne faut-il pas **une seule grille** quel que soit le format magasin ? Et n'est-il pas envisageable d'établir des grilles propres aux entités Logistique et e-commerce ?
- ✓ Le lissage des trimestres de primes aurait comme effet la forte diminution de la « grosse » prime de DJF au bénéfice des trimestres les plus faibles, à voir...

Pour la **CFTC ARF**, cette 1^{ère} paritaire de (re) négociation d'un nouvel accord de **Prime de Progrès et de Performance** appelle à une ré étude et une modélisation économique des changements proposés : pour en garder le sens mais aussi favoriser une distribution juste des efforts de tous.